

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3930

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle 2007 avec Rhône-Alpes entreprendre (RAE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant: chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projet potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît depuis trois ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or, cela a un fort impact sur la pérennité des entreprises créées : le taux de pérennité moyen des entreprises à cinq ans est de 62 %, il s'élève à 71 % pour les créateurs ayant obtenu un financement bancaire.

Les plates-formes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneurs, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. Dans le cas précis des entreprises à potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

La présentation de l'activité de RAE

RAE est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets ayant un potentiel de développement et de création d'emplois. L'association RAE est positionnée sur des projets ayant des besoins de financement supérieurs à 75 000 € la première année. L'intervention, en matière de financement, de RAE se fait en complément de celles des banques, des investisseurs providentiels et des capitaux risqués.

Pour les porteurs de projets innovants cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accompagnement développée dans l'agglomération par l'incubateur Crealys en phase ante création et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post création (zéro à trois ans d'activité).

Le bilan d'actions pour l'année 2006

L'accompagnement et le financement des porteurs de projets

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Nombre de contacts	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés
2005	20	14	230	390 k€
2006	20	18	274	300 k€

Le nombre de projets financés et de contacts a augmenté significativement en 2006.

En 2006, RAE a accompagné cinquante-deux chefs d'entreprise issus de la promotion 2004, 2005 et 2006 dans le cadre de trente-quatre réunions de clubs de créateurs et grâce à trois mille heures de mobilisation de chefs d'entreprises bénévoles.

- Le profil des porteurs de projet et des entreprises financées

. 73 % des projets financés sont des créations pures, 27 % des reprises d'entreprise,

. 27 % des projets financés concernent les biotechnologies, la chimie ou les technologies de l'information et de la communication.

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

RAE travaille en partenariat étroit avec les structures d'incubation et d'accompagnement des porteurs de projet innovants que sont Crealys et Novacité. Parmi les quinze projets financés par RAE, 60 % sont issus de l'une de ces deux structures.

RAE participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. Elle est, par ailleurs, concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

RAE est membre du groupe de travail [L_VE] Innovation qui vise à renforcer le travail en réseau et à mener des actions conjointes de valorisation de l'offre d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes dans l'agglomération lyonnaise.

Les perspectives 2007

- Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs :

- . le financement de vingt projets mobilisant de 500 à 560 k€ (dont 70 % de créations pures et 30 % de reprises),
- . l'accompagnement de plus de cinquante entreprises en activité,
- . une articulation plus forte avec les pôles de compétitivité de l'agglomération : promotion de l'offre de services de RAE en partenariat avec les autres membres de [L_VE] concernés.

- Dans le cadre de [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]

Les objectifs :

- . la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention du label et à son maintien sur le long terme,
- . l'étude de faisabilité pour installer la base de données commune,
- . la poursuite de la participation au groupe de travail [L_VE] Innovation,
- . la mise en place d'une cellule de suivi des projets avec Crealys, Novacité et Oseo,
- . l'affichage de l'appartenance au réseau [L_VE] lors des actions de communication menées par l'association,
- . la participation à l'Espace innovation [L_VE] organisé à l'occasion du salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes en 2007.

- Le renforcement de la notoriété de RAE

Cela passe notamment par la création d'un site internet et par la mensualisation de la lettre d'information initiée en 2006.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action de RAE au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé de signer une convention de partenariat, pour l'année 2007, se traduisant par une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 € en 2007.

La réalisation du plan d'actions évoqué ci-dessus sera évaluée selon la base de critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007 pour le suivi et le financement des porteurs de projets

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
salaires	180 000	<i>subventions</i>	55 000
communication et événementiel	22 000	. Communauté urbaine	50 000
suivi des lauréats	4 800	. région Rhône-Alpes	5 000
frais de fonctionnement	29 200	<i>cotisations des adhérents</i>	190 000
frais de direction et de réseau	31 000	<i>revenus de placement</i>	15 000
honoraires	13 000	<i>sponsoring</i>	20 000
total	280 000	total	280 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle pour 2007 d'un montant de 50 000 € à l'association Rhône-Alpes entreprendre (RAE).

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec RAE pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 50 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,